



LIANTS HYDRAULIQUES

Certificat

Certificate

Contrôlé par la Ville de Paris

Secrétariat Technique :
Laboratoire d'Essais des Matériaux de la Ville de Paris
15, rue Jean-Baptiste Berlier – 75013 PARIS
Tél.01 44 08 97 00
Correspondant AFNOR Certification :
Sébastien KOSTIC - Tél.01 41 62 60 41

COLACEM

Monsieur Le Directeur
Via della Vittorina, 60

IT-06024 GUBBIO (PG)
Italie

Certificat Reconstitution de la marque NF-LIANTS HYDRAULIQUES

N° 1031.08 du 28/08/2024

Usine de : RASSINA

est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES (NF002) sur les emballages et lettres de voiture des produits suivants :

Désignation selon le référentiel NF002	Date de la 1 ^{ère} admission	Teneur des constituants	Norme
CEM II/A-LL 42,5 R CE NF	21.02.2018	LL18	NF EN 197-1 : 2012
CEM II/B-LL 42,5 R CE NF	28.08.2024	LL23	NF EN 197-1 : 2012

Certains de ces produits sont également conformes à la norme NF P 15-317 : 2021 (PM), NF P 15-318 : 2006 (CP1 ou CP2), NF P 15-319 : 2014 (ES), pour les caractéristiques complémentaires mentionnées.

Ce certificat atteste que ces produits sont certifiés conformes aux normes et aux exigences supplémentaires après évaluation par AFNOR Certification tel que spécifié dans le référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES.

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat est valable 1 an à compter du 28/08/2024, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF-LIANTS HYDRAULIQUES.

Directeur Général
Julien NIZRI



DECISION du 28/08/2024
ANNEXEE AU CERTIFICAT N° 1031.08

AFNOR Certification admet à la marque NF-Liants hydrauliques le produit ci-dessous et vous autorise à apposer la marque NF-Liants hydrauliques sur les lettres de voiture et/ou emballages pour le(s) ciment(s) suivant(s) :

➤ **CEM II/B-LL 42,5 R CE NF**

Fabriqué(s) à **RASSINA**

Le droit d'usage de la marque NF est confirmé tacitement si une série de 6 prélèvements effectués à la fréquence de 1 prélèvement par mois (3 pour les MC) ne donne lieu à aucune non conformité relative aux valeurs garanties.

Le non respect d'une caractéristique garantie sur l'un de ces prélèvements entraîne la suspension du droit d'usage de la marque NF et l'obligation pour le produit d'être soumis à la procédure d'admission initiale prévoyant 12 prélèvements (6 pour les MC).

Sébastien KOSTIC
Responsable de Pôle
Département Service Clients Grands Comptes